

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DEPARTEMENT DU NORD

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de membres**

**en exercice : 15**

**Date de la convocation :**

**13 juillet 2023**

**DE LA COMMUNE DE VILLERS-EN-CAUCHIES**

**Séance du 20 juillet 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le vingt juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal DUEZ.

**Etaient Présents** : M.M. DUEZ P. – FOVEZ A. – M<sup>me</sup> DELAVAL MF. – BILLOIR R. – M<sup>me</sup> MORELLE V. – NIEUWJAER M. – DENOYELLE M. DECEUNINCK R. – M<sup>me</sup> SOURDEAU A.– M<sup>me</sup> FROMONT V. – M<sup>me</sup> BRENDLER L.

Formant la majorité des membres en exercices.

**Etaient Absents** : M<sup>me</sup> RUELLE N. – M<sup>me</sup> LEROY R. – M<sup>me</sup> BONNET M. – M. DUQUESNOY A.

**Procurations** : néant

**Secrétaire de séance** : M. DENOYELLE M.

**OBJET** : Personnel communal – Remplacement d'un agent technique à la cantine (PEC)

Le contrat PEC de l'agent technique chargé de la restauration scolaire a pris fin le 10 juillet dernier. M. le Maire propose au Conseil Municipal de recruter une nouvelle personne à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023, sur un contrat de 26h/hebdo pendant 1 an. Taux de remboursement par l'État : 45% - formation à la charge de l'employeur. Les élus sont invités à se prononcer.

**Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :**

- Valider la création d'un poste d'agent technique en contrat PEC pour le 1<sup>er</sup> septembre 2023, étant entendu que les crédits ont été prévus au budget.
- Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR : 11 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
----------------	-------------	----------	-----------------

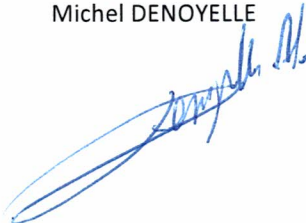
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

VILLERS-EN-CAUCHIES, le 24 juillet 2023.

Le Maire,  
Pascal DUEZ

La Secrétaire de séance,  
Michel DENOYELLE



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le 25/07/23 ,  
Et de la publication le 25/07/23

